



Signataires : Christo Ivanov, Patrick Lussi, Marc Falquet, Stéphane Florey

Date de dépôt : 20 septembre 2022

Proposition de motion **pour la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans la zone du PAV**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la loi sur le sport (C 1 50), qui encourage la pratique des activités physiques et sportives par l'ensemble de la population ;
- l'importance d'offrir, tant aux jeunes qu'aux aînés, des loisirs sains et intelligents ;
- les bénéfices retirés de la pratique du sport en termes de santé publique ;
- la nécessité de mettre à disposition des infrastructures sportives qui répondent aux normes de sécurité et aux normes sanitaires pour que les pratiquantes et les pratiquants journaliers puissent continuer à s'adonner à leur sport favori ;
- le fait que la piscine de Varembe doit fermer pour réfection complète, en raison de défauts de structures au niveau du second œuvre ;
- le fait que la piscine des Vernets devra également fermer pour d'importants travaux pour la sécurité de toutes et de tous ;
- le fait que les patinoires des Vernets (intérieure et extérieure) devront fermer temporairement pour changer de système de refroidissement et remplacer l'ammoniac par du glycol,

invite le Conseil d'Etat

à autoriser et soutenir la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans le secteur du PAV pour des terrains en propriété de la FPAV, de l'Etat de Genève, des entités étatiques ou des superficières.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La pratique d'une activité physique est bonne pour la santé et contribue largement à la prévention de l'obésité, des maladies cardiovasculaires et du stress. Le sport permet à tout un chacun, dans la mesure de ses capacités, de trouver le plaisir, le bien-être, l'estime de soi et l'envie de se dépasser. D'après l'Office fédéral du sport (OFSP), tout effort, aussi minime soit-il, est un plus pour la santé. Les adultes en âge de travailler devraient avoir une activité physique au moins 2 heures et demie par semaine sous forme d'activités quotidiennes ou de sport d'intensité moyenne. C'est bien pour ces raisons que la loi sur le sport (C 1 50) encourage la pratique des activités physiques et sportives par l'ensemble de la population.

Les Genevois âgés de 15 à 74 ans sont deux tiers à pratiquer une activité physique de manière régulière dans le cadre d'un sport ou d'un loisir au moins une fois par semaine¹. Malgré l'importance non contestée du sport pour l'individu et la société, le sport se retrouve, peut-être faute de relais politiques, marginalisé sur le plan budgétaire, alors qu'il permet d'offrir des loisirs sains et intelligents tant à nos jeunes qu'à nos aînés. Notre canton manque cruellement d'infrastructures nécessaires à la pratique du sport, notamment pour la natation. Pour le seul territoire de la Ville de Genève, 60% des utilisateurs du bassin olympique des Vernets proviennent des communes vaudoises et françaises voisines. C'est d'ailleurs le seul bassin olympique en ville de Genève.

Les rares installations existantes sont vieillissantes et requièrent d'importants travaux pour qu'elles puissent répondre aux normes de sécurité et aux normes sanitaires. La piscine de Varembeé devra fermer en raison de déficiences constatées au niveau du second œuvre. La piscine des Vernets devra elle aussi fermer, car des travaux sont nécessaires pour des raisons de sécurité. Les patinoires des Vernets devront fermer temporairement pour changer de système de refroidissements et remplacer l'ammoniac par du glycol. Ceci en raison du développement du PAV et la construction de logements en lieu et place de la caserne de Vernets pour des raisons de sécurité.

Ces multiples fermetures vont impacter les pratiquantes et pratiquants réguliers de ces installations, amateurs ou d'élite, alors que les installations ne répondent même pas aux besoins actuels de la population. C'est pourquoi il importe de trouver des solutions pour que les usagers puissent continuer à

¹ Le sport dans le canton de Genève, Zurich, juin 2014.

pratiquer leur sport, dont l'exercice serait impossible lors des fermetures pour travaux. Des fermetures qui, précisons-le, s'étaleraient sur plusieurs années. Une solution envisagée pour remédier à la problématique de la fermeture des installations sportives pour leurs nombreux usagers serait l'installation d'infrastructures sportives provisoires dans le secteur du PAV, raison pour laquelle la présente proposition de motion demande à autoriser et soutenir la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans le secteur du PAV pour des terrains en propriété de la FPAV, de l'Etat de Genève, des entités étatiques ou des superficières.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.